

trouvant sa position insupportable, il vint se constituer prisonnier. Le conseil le condamne au chef de détention à 30 jours d'emprisonnement. MAITRE COUBE.

AU PAYS NOIR

Vendredi 15 mars, 6 h. 1/2. M. le préfet du Nord a eu une entrevue avec les députés des mineurs d'Anzin. M. Cambou leur a exposé la décision que la Compagnie avait prise, et les a engagés à faire tous leurs efforts pour arriver à une solution amiable. Basly a répondu qu'il n'y avait rien de fait. Assemblée générale, qui devait se tenir le soir. M. le préfet s'est rendu ensuite à Haveluy et à Héris. Arrivé au coron numéro 38, M. le préfet a été deviné par un groupe d'ouvriers et de femmes, et les exhorta à reprendre le travail et à terminer une grève dont les effets ne pouvaient être que désastreux pour eux et leurs familles.

Valenciennes, 15 mars, minuit. Une réunion a eu lieu dans la salle de l'Herminette. 4,000 mineurs, ouvriers et assistants; liasry rend compte de l'entrevue que les députés mineurs ont eue dans l'après-midi à Valenciennes. M. le préfet du Nord, les ingénieurs de la Compagnie et les députés du ministre des travaux publics.

Avant d'entrer dans le détail, l'orateur recommande le procès de la Compagnie d'Anzin à laquelle, dit-il, incombe la responsabilité de la grève parce qu'elle a imposé un système de travail inacceptable. Il a dit que liasly aborde le vrai sujet de son discours. Il dit que la Compagnie vient de plaquer des affiches contenant les conditions qui ont été soumises aux délégués dans l'après-midi. Il énumère ces conditions qui sont connues; mais il ne les trouve pas encore suffisantes.

Il termine par ces paroles: « On veut nous imposer des conditions cruelles, nous n'acceptons pas, nous préférons mourir. »

A l'unanimité, la réunion vote la continuation de la grève.

La Compagnie d'Anzin a fait afficher l'avis suivant: « Pour dissiper tout malentendu relativement à la question de responsabilité, qu'on a dénature, le directeur général déclare de nouveau aux ouvriers que leur responsabilité ne sera jamais plus engagée que ne l'était celle des racommodés, qui, en aucun cas, n'ont été civilement responsable pour les accidents arrivés dans les voies. »

Ces accidents sont, du reste, très rares, car, pendant l'année 1883, on n'est arrivé dans les voies secondaires à un charbon qui a reçu une blessure sans gravité. Toutes les voies seront remises en parfait état aux frais de la Compagnie, par les ouvriers les plus capables, avant qu'on procède à la mise en exploitation. Cet entretien sera à un prix débattu sur place, après que chacun aura bien pu se rendre compte de ce qu'il peut valoir. Il ne pourra donc en résulter aucun abaissement de salaires. »

NORD

Dans le rôle des pétitions distribuées aujourd'hui à la Chambre, nous remarquons les suivantes: Des négociants et propriétaires de Valenciennes (Nord) demandant qu'une nouvelle enquête soit ouverte sur le projet de dérivation de la Lys, adopté par le Conseil supérieur des ponts-et-chaussées malgré l'avis contraire de la commission d'opinion locale. (Déposé par M. Cuvier, député du Nord.)

Des industriels et négociants de la région de Fourmies (Nord) demandant à la Chambre de voter la libre importation des porcs de provenance étrangère. (Déposé par M. Guillemin, député du Nord.)

(Renvoyée à la commission relative à l'importation des viandes de porc de provenance étrangère: Art. 63 du règlement.)

Des industriels de la région de Valenciennes, près la Chambre de repousser la proposition de loi qui lui est actuellement soumise, sur la responsabilité des accidents dans les mines. (Déposé par M. Ribot, député du Pas-de-Calais.) — Renvoyée à la Commission relative aux accidents des ouvriers: Art. 63 du règlement.)

Méridiennes. — Un accident qui aurait pu avoir de graves conséquences, est arrivé, vendredi vers 5 heures du soir, en cette commune.

Au moment où le sieur Mortelotte, boucher à Mons-en-Pévèle, accompagné de son domestique, se rendait au point du cours d'eau, il fut mordu au bras par un chien de M. B..., ouvrier à Pont-à-Marcq, s'élança, en aboyant, à la tête de ce chien et effraya l'animal, qui se mit à fuir et se jeta dans le canal, tomba dans l'eau, et fut heureusement relevé. Les voyageurs furent heureusement secourus. Les voyageurs furent heureusement relevés. Les voyageurs furent heureusement relevés.

NORD

Méridiennes. — Un accident qui aurait pu avoir de graves conséquences, est arrivé, vendredi vers 5 heures du soir, en cette commune.

Au moment où le sieur Mortelotte, boucher à Mons-en-Pévèle, accompagné de son domestique, se rendait au point du cours d'eau, il fut mordu au bras par un chien de M. B..., ouvrier à Pont-à-Marcq, s'élança, en aboyant, à la tête de ce chien et effraya l'animal, qui se mit à fuir et se jeta dans le canal, tomba dans l'eau, et fut heureusement relevé. Les voyageurs furent heureusement secourus. Les voyageurs furent heureusement relevés.

NORD

Méridiennes. — Un accident qui aurait pu avoir de graves conséquences, est arrivé, vendredi vers 5 heures du soir, en cette commune.

Au moment où le sieur Mortelotte, boucher à Mons-en-Pévèle, accompagné de son domestique, se rendait au point du cours d'eau, il fut mordu au bras par un chien de M. B..., ouvrier à Pont-à-Marcq, s'élança, en aboyant, à la tête de ce chien et effraya l'animal, qui se mit à fuir et se jeta dans le canal, tomba dans l'eau, et fut heureusement relevé. Les voyageurs furent heureusement secourus. Les voyageurs furent heureusement relevés.

NORD

Méridiennes. — Un accident qui aurait pu avoir de graves conséquences, est arrivé, vendredi vers 5 heures du soir, en cette commune.

Au moment où le sieur Mortelotte, boucher à Mons-en-Pévèle, accompagné de son domestique, se rendait au point du cours d'eau, il fut mordu au bras par un chien de M. B..., ouvrier à Pont-à-Marcq, s'élança, en aboyant, à la tête de ce chien et effraya l'animal, qui se mit à fuir et se jeta dans le canal, tomba dans l'eau, et fut heureusement relevé. Les voyageurs furent heureusement secourus. Les voyageurs furent heureusement relevés.

NORD

Méridiennes. — Un accident qui aurait pu avoir de graves conséquences, est arrivé, vendredi vers 5 heures du soir, en cette commune.

Au moment où le sieur Mortelotte, boucher à Mons-en-Pévèle, accompagné de son domestique, se rendait au point du cours d'eau, il fut mordu au bras par un chien de M. B..., ouvrier à Pont-à-Marcq, s'élança, en aboyant, à la tête de ce chien et effraya l'animal, qui se mit à fuir et se jeta dans le canal, tomba dans l'eau, et fut heureusement relevé. Les voyageurs furent heureusement secourus. Les voyageurs furent heureusement relevés.

NORD

Méridiennes. — Un accident qui aurait pu avoir de graves conséquences, est arrivé, vendredi vers 5 heures du soir, en cette commune.

Au moment où le sieur Mortelotte, boucher à Mons-en-Pévèle, accompagné de son domestique, se rendait au point du cours d'eau, il fut mordu au bras par un chien de M. B..., ouvrier à Pont-à-Marcq, s'élança, en aboyant, à la tête de ce chien et effraya l'animal, qui se mit à fuir et se jeta dans le canal, tomba dans l'eau, et fut heureusement relevé. Les voyageurs furent heureusement secourus. Les voyageurs furent heureusement relevés.

NORD

Méridiennes. — Un accident qui aurait pu avoir de graves conséquences, est arrivé, vendredi vers 5 heures du soir, en cette commune.

Au moment où le sieur Mortelotte, boucher à Mons-en-Pévèle, accompagné de son domestique, se rendait au point du cours d'eau, il fut mordu au bras par un chien de M. B..., ouvrier à Pont-à-Marcq, s'élança, en aboyant, à la tête de ce chien et effraya l'animal, qui se mit à fuir et se jeta dans le canal, tomba dans l'eau, et fut heureusement relevé. Les voyageurs furent heureusement secourus. Les voyageurs furent heureusement relevés.

Est-civil de Valenciennes. — DÉCLARATION DE MARIAGE du 15 mars. — Jérôme Delporte, à la Malencote, — Emile Delporte, rue de l'Annonciation, — Pierre Verstraete, pont de Neuville, — Georges Kint, rue de l'Église.

Le 15 mars. — Louis Mourin, 45 ans 8 mois, sans profession, rue des Carliers, — Léon Lenoir, 65 ans 3 mois, maître-maçon, rue St-Jacques, — Augustin Delaître, 61 ans 10 mois, cardeur, hôpital-civil.

Est-civil de Valenciennes. — DÉCLARATION DE MARIAGE du 16 mars. — Emile Ledereux (Sartel), — Aline Bony (Viellet-Placé), — Alphonse Maffait (Houffart), — Marie Lefebvre (Lefebvre), — Marie Lefebvre (de la Moulin), — Elise Tolman (Sartel).

DÉCLARATION DE DÉCÈS du 16 mars. — Alphonse Poulain, 25 ans 8 mois, dentier, hôpital-civil, — Joseph Decocq, 82 ans 1 mois, sans profession (Petit-Tourmay), — Silvio Hépelle, 45 ans 1 mois, sergent (hôpital), — Marie Bossut, 4 mois (Bas-Chemin).

Est-civil de Valenciennes. — Du 8 au 15 mars. MARIAGES. — Néant. DÉCLARATION DE DÉCÈS du 13 mars. — Hortense Deconcourt, 37 ans 10 mois.

CONVOIS FUNÈRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille BERNARD-VANNINVENHEYE, qui par obit, n'aurait pas reçu de lettres de faire-part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église St-Jacques, à Valenciennes, le mardi 17 mars 1884, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri VANNINVENHEYE, décédé le 17 mars 1883, à l'âge de 74 ans, administrateur des sacrements de notre Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettres de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église St-Jacques, à Valenciennes, le mardi 17 mars 1884, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri VANNINVENHEYE, décédé le 17 mars 1883, à l'âge de 74 ans, administrateur des sacrements de notre Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettres de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

VARIÉTÉS

FEDORA LA NIHILISTE

Par A. de Lamotte

CHAPITRE IV
AMOUR ET HAINE

SUITE.

En ce moment la parole était à un beau vieillard, nutilé sur les champs de bataille, mais encore bien fort, aux traits énergiques et le visage empourpré par l'indignation.

— Oui, Excellence, disait-il, la longanimité du gouvernement et la bonté, par le personnel de notre vénéré empereur, emporté ont meurt l'auteur de ces exécrables. Voici les pièces à l'appui de mon dire, ce sont des lettres de faire-part, mais vous êtes si pudique par trop insolente, introduisant dans les poches de ceux qui ont pour mission spéciale de les surveiller. L'insulte doit nous toucher, car elle atteint à la fois la 3e section, dont j'ai l'honneur de faire partie, et le général Artomov, qui est présent, et c'est traité comme moi, le peut vous le dire. Cette insulte a été commise publiquement dans une gare de chemin de fer, au vu et au su, je ne puis en douter, de plusieurs centaines de personnes, mes amis. Eh bien! la complicité est telle entre ces gens-là, que l'unique ouverte par nous n'a amené aucun résultat. Je m'y attendais. Du reste, nous sommes entourés de traitres, le pays se gangrène, le mal s'étend avec effrayante rapidité, aujourd'hui on s'attaque à la police et à la gendarmerie, si demain, si l'on ne fait pas un exemple terrible, on s'attaquera à la personne sacrée de l'Empereur.

— Certes, dit-il, le fait dont vous parlez est regrettable, et j'aurais désiré que les auteurs pussent être découverts, répondit le général des gendarmes, que la découverte de Pankratief aurait amené, si la gendarmerie n'eût été compromise en même temps, mais une juste indignation que je partage nous entraîne peut-être un peu trop loin.

— C'est ce que je disais, il y a quelques jours: ne les inquiétons pas et ne nous en inquiétons point, interrompit le général, en regardant les deux hommes de la jambe de bois; mais, à présent, je reconnais mon erreur et mon avis est de les inquiéter et de nous en inquiéter, leur nombre grandit de jour en jour, ils ne sont plus une secte innocente, ils sont un parti agissant.

— Composé de quelques milliers d'illuminés, pas davantage, mon cher général, et quels individus, des déclassés, pris dans notre petite bourgeoisie, d'étudiants paillardes de tout ordre, de femmes dévouées et oisives, d'étudiants surtout, qui sont allés puiser ces vices principes à l'académie de médecine de Zurich, et vive en pêle-mêle avec les étudiants, dont je vous parlais, dans les plaines d'été, et nous bouchonnent l'œil ouvert sur eux et les laissent se livrer à leurs excentricités, à la condition toutefois qu'ils ne troublent pas la paix publique.

— Et cette condition ils la remplissent admirablement, riposta vivement l'impétueux vieillard. Il n'y a pas quinze jours à Moscou, vos gendarmes, vos sergents de ville et vos gardiens de rues n'ont-ils pas eu à lutter contre une bande de ces uns erragés, qui ont blessé plus de mille soldats!

— C'est vrai, général; mais ce que vous oubliez, c'est que les généraux ont été punis, et, toutes les fois qu'ils recommencent, je puis vous assurer qu'ils le seront et sévèrement.

— Quand ils seront découverts.

— La haute police et la gendarmerie les découvriront, l'ordre donné par Sa Majesté est formel: riposter avec fermeté, n'attaque jamais.

— J'ai entendu déjà plusieurs fois ce sonnet, et, certes, ce n'est pas moi qui accuserai le tsar de manquer de sagesse, mais Sa Majesté ne peut juger que sur les rapports qui lui sont faits, et je le crains bien, ces rapports sont souvent atténués par des traîtres.

— Que votre Excellence me pardonne de l'interrompre, dit le colonel des gendarmes Artomov, que ce mot avait fait se redresser comme s'il eût reçu un coup de foudre, je ne sais ce qui se passe ailleurs, mais dans la gendarmerie il n'y a que de braves et fidèles soldats.

— Braves et fidèles, j'en suis certain, mon cher Artomov, mais peut-être trop attachés à leur souverain pour deviner la scélératesse des Nihilistes.

— Dites forte, riposta le vieillard.

— Je dis scélératesse seulement, parce que je ne trouve pas un mot plus énergique, s'exclama le vieillard; dans les documents que voici, je les ai lus avec horreur, lisez-les, vous aussi, vous trouverez les noms scélérates par lesquels le soi-disant comité cosmopolite de Moscou déclare un fait sublime, la tentative d'assassinat commise par Karakoff sur la personne de Sa Majesté au Champ-de-Mars.

— C'était un fait qui n'aurait pas dû être commis, et c'est possible, mais il est évident, et il en a même eu fondé, fait-il que je vous rappelle un drame sanglant dont j'ai été témoin et dont la victime fut un homme haut placé!

— C'était le 17 août 1883, le renvoi de la chapelle de Gatchina, dit le général Artomov, aide-de-camp général et chef de la troisième section de la chancellerie particulière de l'empereur; nous venions d'arriver à la rue des Italiens, à l'endroit où elle coupe la place Méliès, je suis le soi-disant comité cosmopolite, deux jeunes gens, mais avec élégance, nous croisent.

— A ce moment le général poussa un grand cri et tomba à la renverse, je le repris sanglant dans mes bras, le poitrine ouverte par un coup de poignard, demeuré dans la place.

— Pendant que je le soutenais, Makoroff, s'élançant sur son assasin, un coup de revolver, tira par le complexe de ce dernier, fit lâcher son colosse, tendit sa poitrine de fer, et le corps du malheureux s'élança dans un drokui qui stationnait en cet endroit, disparaissant dans la foule, sans que personne essayât de les arrêter! Vous faut-il un second exemple, je vous citerai encore celui du général Trépoï, dont vous venez de parler. Ce général est un de ces mécréants... Véra Sassoulitch, une énergumène, elle est arrêtée et à passer en jugement, reprit le général, l'exemple que vous réclamez sera fait par le jury, devant lequel elle doit comparaitre dans quelques jours.

— L'exemple pourrait être un scandale, dit Pankratief en laissant tomber ses bras avec découragement.

— Quel, une condamnation serait un scandale? — Une condamnation, non, mais une acquiescence, oui.

— Ce serait, en effet, un peu fort, gronda Artomov. Mais peu probable, ajouta le général des gendarmes en souriant.

— Avec l'aide des Nihilistes il ne faut répondre de rien, fit l'invincible, la magistrature n'est rien moins que sûre; plus tard, parmi les juges médiateurs, il y aura des Nihilistes, et les juges médiateurs, si ce n'est pas le cas, seront eux-mêmes des Nihilistes.

— Le général Drenteln ne souriait plus. — Cela ne doit pas, ne peut pas être dit, d'un air ferme; un lâche est ce terme consacré pour le gouvernement — défaites donc les conséquences pour les Nihilistes. Le devoir de la police, comme celui de la gendarmerie,

est d'employer tous les moyens pour éviter un acquiescement.

— En fait de moyens, je n'en connais qu'un, reprit l'invincible Pankratief.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

est d'employer tous les moyens pour éviter un acquiescement.

— En fait de moyens, je n'en connais qu'un, reprit l'invincible Pankratief.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

est d'employer tous les moyens pour éviter un acquiescement.

— En fait de moyens, je n'en connais qu'un, reprit l'invincible Pankratief.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

est d'employer tous les moyens pour éviter un acquiescement.

— En fait de moyens, je n'en connais qu'un, reprit l'invincible Pankratief.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

est d'employer tous les moyens pour éviter un acquiescement.

— En fait de moyens, je n'en connais qu'un, reprit l'invincible Pankratief.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

est d'employer tous les moyens pour éviter un acquiescement.

— En fait de moyens, je n'en connais qu'un, reprit l'invincible Pankratief.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

est d'employer tous les moyens pour éviter un acquiescement.

— En fait de moyens, je n'en connais qu'un, reprit l'invincible Pankratief.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

est d'employer tous les moyens pour éviter un acquiescement.

— En fait de moyens, je n'en connais qu'un, reprit l'invincible Pankratief.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

est d'employer tous les moyens pour éviter un acquiescement.

— En fait de moyens, je n'en connais qu'un, reprit l'invincible Pankratief.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

est d'employer tous les moyens pour éviter un acquiescement.

— En fait de moyens, je n'en connais qu'un, reprit l'invincible Pankratief.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

est d'employer tous les moyens pour éviter un acquiescement.

— En fait de moyens, je n'en connais qu'un, reprit l'invincible Pankratief.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

est d'employer tous les moyens pour éviter un acquiescement.

— En fait de moyens, je n'en connais qu'un, reprit l'invincible Pankratief.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

est d'employer tous les moyens pour éviter un acquiescement.

— En fait de moyens, je n'en connais qu'un, reprit l'invincible Pankratief.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

est d'employer tous les moyens pour éviter un acquiescement.

— En fait de moyens, je n'en connais qu'un, reprit l'invincible Pankratief.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

est d'employer tous les moyens pour éviter un acquiescement.

— En fait de moyens, je n'en connais qu'un, reprit l'invincible Pankratief.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

est d'employer tous les moyens pour éviter un acquiescement.

— En fait de moyens, je n'en connais qu'un, reprit l'invincible Pankratief.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

est d'employer tous les moyens pour éviter un acquiescement.

— En fait de moyens, je n'en connais qu'un, reprit l'invincible Pankratief.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

est d'employer tous les moyens pour éviter un acquiescement.

— En fait de moyens, je n'en connais qu'un, reprit l'invincible Pankratief.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

est d'employer tous les moyens pour éviter un acquiescement.

— En fait de moyens, je n'en connais qu'un, reprit l'invincible Pankratief.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

est d'employer tous les moyens pour éviter un acquiescement.

— En fait de moyens, je n'en connais qu'un, reprit l'invincible Pankratief.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

est d'employer tous les moyens pour éviter un acquiescement.

— En fait de moyens, je n'en connais qu'un, reprit l'invincible Pankratief.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

est d'employer tous les moyens pour éviter un acquiescement.

— En fait de moyens, je n'en connais qu'un, reprit l'invincible Pankratief.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

est d'employer tous les moyens pour éviter un acquiescement.

— En fait de moyens, je n'en connais qu'un, reprit l'invincible Pankratief.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.

— C'est de les tuer, dit le général des gendarmes.